**WIT’TACITE CENTRE SOCIOCULTUREL**

**32 rue du Cher Wittelsheim**

**Protocole pour l’accueil et la prise en charge des enfants inscrits aux temps extras scolaires dans le cadre des mesures de déconfinement contexte**

**COVID 19**

*En date du 22 octobre 2021*

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*Ce protocole détaille les mesures décidées par la direction et applicable par nos équipes dans le cadre des accueils de loisirs.*

**AVANT L’ACCUEIL DES ENFANTS**

Chaque animateur doit prévoir un temps de préparation avant la prise de poste :

* Les animateurs passent par l’arrière du bâtiment et déposent leurs affaires au casier.
* Prise de température, si sa température est supérieure à 37.8°C, le salarié ne vient pas travailler. C’est la même chose s’il présente des signes évocateurs de Covid-19 avant ou pendant son temps de travail, il doit immédiatement s’isoler et rentrer chez lui pour prévenir son médecin traitant. En cas de symptômes graves, par exemple détresse respiratoire, contactez le 15.
* Lavage de mains 20 à 30 secondes en suivant les recommandations (affichage en structure).
* Mise en place de son masque (port du masque obligatoire tout au long de son temps de travail sauf pour manger). Si vous enlevez le masque, se laver les mains avant de l’enlever et avant de le remettre en utilisant uniquement les lanières). Changement de masque toutes les 4h, les masques sont à récupérer au Centre Socioculturel si besoin ainsi que le gel hydroalcoolique.
* Prise de poste.
* Les fenêtres seront ouvertes avant l’arrivée des enfants et au maximum de la journée (si le temps le permet) afin de faire circuler l’air dans les salles. L’utilisation des ventilateurs est proscrite.

**PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU SERVICE ENFANCE**

● *L’accueil des enfants* :

- L’arrivée des enfants est échelonnée de 8h à 9h30 pour ainsi éviter les attroupements et le brassage des enfants.

- L’arrivée se fait par l’entrée du bâtiment. Les parents doivent sonner et un animateur ira ouvrir pour accueillir l’enfant et son parent. Le parent n’entre pas dans le bâtiment sauf en cas d’urgence, il peut y rentrer s’il est muni d’un masque.

- Les enfants déposent leurs affaires sur le crochet/casier qui sera nominatif pour toute la période de son accueil.

- L’enfant passe aux toilettes et au lavage des mains avant d’aller dans la salle d’activités.

Dans les salles d’activités les enfants ont des coins permanents où ils peuvent jouer, colorier etc.

● Le programme d’activités : les activités proposées permettent de respecter les règles d’hygiène.

Dans chaque salle d’activités les tables sont à 1m linéaire de distance.

Les animateurs ont à leur disposition du gel désinfectant et des désinfectants surfaces afin de nettoyer régulièrement les objets partagés et les tables. Une désinfection des jouets est possible en machine lorsque les objets ne permettent pas le lavage à la main.

Les jeux extérieurs sont désinfectés régulièrement.

● *Le départ des enfants* :

- Le départ des enfants se fait de façon échelonnée de 17h à 18h30 sur le même principe que le matin. Le parent sonne à la porte et l’enfant sera emmené par l’animateur au portail vert à l’extérieur du bâtiment (côté gauche) et ainsi être récupéré par le parent.

**Rappel**: respect des gestes barrières au maximum !

* Se laver régulièrement les mains
* Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
* Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
* Saluer sans se serrer la main, pas d’embrassades.

**PAUSE MERIDIENNE**

Les repas sont livrés par Api Restauration (cf menus).

Le temps du repas et du goûter sera organisé de manière échelonnée, les 3-5 ans mangent de 11h30 à 12h15 et les 6-12 ans mangent de 12h30 à 13h15.

Le fléchage est organisé au sol pour que les enfants entrent par une porte (porte lavabo) et sortent par la porte réfectoire. Idem pour le goûter, les 3-5 ans le prendront à 16h et les 6-12 ans à 16h30.

**SIESTE**

Les enfants qui le souhaitent peuvent faire la sieste. Des lits nominatifs sont mis à disposition ainsi que des couvertures si besoin. Chaque lit est désinfecté après la sieste de l’enfant et la couverture à la machine pour permettre un nettoyage si un autre enfant devait l’utiliser le lendemain. Le prêt des doudous n’est pas recommandé mais en cas de prêt celui-ci sera aussitôt mis en machine afin d’être désinfecté.

**LAVAGE DES MAINS DES ENFANTS**

Le lavage des mains doit être effectué régulièrement (avant le repas, après le repas, après le passage aux toilettes, dès que l’enfant tousse, éternue ou se mouche).

Contrôler le lavage des mains de chaque enfant, l’aider pour qu’il soit efficace.

Utiliser des essuie-mains jetables.

**PASSAGE AUX TOILETTES**

Le passage aux toilettes est obligatoire avant le repas et après. Un animateur ira avec les enfants (4 maximum) pour vérifier la régulation et le lavage des mains.

**DESINFECTION DES LOCAUX**

L’entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage.

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, salles d’activités, réfectoire) est réalisé une fois par jour.

**EN CAS DE SYMPTOMES COVID-19**

Une personne référente sanitaire et COVID est nommée.

● **Chez un enfant**

Suspicion Covid temp à 37,8 : Isolement dans une salle, mettre un masque et des gants.

Conduite à tenir lors d’une suspicion ou d’un cas avéré de covid-19 dans un ACM

- Tout symptôme évocateur d’infection COVID-19 chez un enfant constaté par l’encadrement doit conduire à son isolement et au port d’un masque. En cas de doute sur les symptômes d’un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l’accueil.

- Une information est aussi faite auprès de l’établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents de l’enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- L’enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l’accueil sans certificat médical assurant qu’il est en mesure d’être reçu en ACM.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l’accueil donne lieu à l’isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- L’encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l’accueil sans certificat médical assurant qu’il est en mesure de le faire.

- Le processus opérationnel de suivi et d’isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l’encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

● **Chez un professionnel**

Si un professionnel présente des signes évocateurs de Covid-19 pendant son temps de travail, il doit immédiatement s’isoler et rentrer chez lui pour prévenir son médecin traitant. S’il est seul à s’occuper des enfants, il prévient immédiatement son responsable pour être remplacé au plus vite auprès des enfants. En cas de symptômes graves, par exemple détresse respiratoire, contactez le 15.